



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021**

**Date de la convocation :**

Le 26 novembre 2021

**Date d'affichage :**

Le 26 novembre 2021

**Nombre de membres :**Afférents au conseil  
municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 3

**A la majorité :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Alain COURAULT, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Angélique WASIL, M. Daniel LAIGLE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Philippe CARON, M. Grégory CLAUSEN, M. Serge HERMANT.

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés ayant donné procuration : M. Philippe CARON pouvoir à M. Philippe DUTKIEWICZ, M. Grégory CLAUSEN pouvoir à Joël OUVRY, M. Serge HERMANT pouvoir à Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

**Objet : Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2022 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 – article 37.

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente »

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Au cours de l'année 2021, le montant des crédits ouverts au sein de la section d'investissement était de 3 532 758.97 euros. Soit 25% de 3 532 758.97 euros = 883 189.74Euros

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention).

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur de 883 189.74 Euros

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

## Annexe de la section d'investissement par article (25 %)

Articles	Fonction	Désignation	Budget 2021	25% 2022	Répartition par fonction
202	020	Frais lié aux doc urbanisme	7 350,00	1 837,50	1 837,50
2031	020	Frais d'études	373 446,73	93 361,68	93 361,68
2051	020	Concessions et droits	51 710,00	12 927,50	12 927,50
2111	824	Terrains nus	19 000,00	4 750,00	4 750,00
21312	211/212	Bâtiments scolaires	761 000,00	190 250,00	95 125,00
21318	020/025/251/414	Autres bâtiments publics	196 490,00	49 122,50	12 280,63
2151	814-822	Réseaux de voirie	185 660,00	46 415,00	23 207,50
2152	822	Installations de voirie	142 000,00	35 500,00	35 500,00
2158	020	Autres instal, matériels et outillages tech	70 000,00	17 500,00	17 500,00
2182	020	Matériel de transport	42 000,00	10 500,00	10 500,00
2183	020	Matériel de bureau et informatique	60 000,00	15 000,00	15 000,00
2184	020	Mobilier	3 100,00	775,00	775,00
2313	020/414	Constructions	1 470 070,00	367 517,50	183 758,75
2315	814/822	Installations, matériels et outillages techniques	150 932,24	37 733,06	18 866,53
			3 532 758,97	883 189,74	